

2. Any additional hour beyond seven on any day will be paid for at the rate of \$25.
3. Co-workers from my office whose services I may supply on research, other studies or services, will be paid for at the hourly rate of \$25 but in no case will these services exceed 25 hours per week until presentation of the report.
4. Travelling and living expenses will be reimbursed as well as other normal expenditure resulting from this undertaking (telephone calls, photocopies, etc.)
5. Detailed accounts will be submitted with vouchers.
6. An office with telephone will be supplied in the Parliament Buildings during the duration of this undertaking together with the services of a secretary; if need be I am agreeable to supplying the services of a bilingual secretary formerly attached to my office provided, the salary to be agreed upon and travelling and living expenses are reimbursed.
7. I also wish to be assured of the cooperation of the Parliamentary Library and the availability of photocopy services.
2. Toute heure consacrée à ce mandat au-delà de sept heures de travail, en aucune journée, sera rémunérée au taux de \$25.00.
3. Les collaborateurs de mon cabinet dont je pourrais fournir les services pour des recherches ou autres études ou services, seront rémunérés au tarif horaire de \$25.00, mais en aucun cas ces services n'excéderont 25 heures par semaine jusqu'à la remise du rapport.
4. Les frais de séjour et de déplacements seront remboursés ainsi que les autres dépenses normales découlant de l'exécution du mandat (appels téléphoniques, photocopies, etc.).
5. Des comptes détaillés seront soumis avec pièces justificatives.
6. Un bureau, avec téléphone, me sera fourni au Parlement pendant la durée des travaux, ainsi que les services d'une secrétaire. Le cas échéant, je serais disposé à fournir les services d'une secrétaire bilingue anciennement rattachée à mon cabinet, moyennant le remboursement de son salaire à convenir et de ses frais de séjour et de déplacements.
7. Je voudrais aussi m'assurer la collaboration de la bibliothèque du Parlement et d'un service de photocopies sur place.

The Committee agreed to meet at 2.00 p.m. this afternoon instead of 3.30 p.m.

The Committee then discussed procedure questions and the matter of hearing additional witnesses.

At 11.00 a.m., the Committee adjourned until 2.00 p.m. this afternoon.

AFTERNOON SITTING

(4)

The Committee resumed at 2.10 p.m. The Vice-Chairman, Mr. Pierre De Bané, presided.

Members present: Messrs. Asselin, De Bané, Dinsdale, Givens, Guilbault, Ho-

Le Comité accepte de se réunir à 2 h. au lieu de 3 h. 30 cet après-midi.

Le Comité étudie ensuite des questions de procédure et la possibilité d'entendre d'autres témoins.

A 11 h., la séance est levée jusqu'à 2 h. de l'après-midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

(4)

Le Comité reprend ses délibérations à 2 h. 10 sous la présidence de M. Pierre De Bané, vice-président.

Députés présents: MM. Asselin, De Bané, Dinsdale, Givens, Guilbault, Hogarth,